

03 oct 2011 -12:00

Une première mondiale pour quatre organisations publiques belges !

Le Service Public fédéral de Programmation Développement Durable (SPP DD) lance conjointement avec le SPF Finances, le SPF Sécurité sociale et le SPF Economie, PME, Classes moyennes et Energie un projet pilote pour donner forme de façon structurelle à la responsabilité sociétale. Dans ce contexte, les directives ISO 26000 sont utilisées comme base. Ces quatre services publics établiront en outre un premier rapport sur la durabilité. Le SPP DD offre l'expertise et le soutien requis pour l'encadrement de ces projets pilotes.

Le Service Public fédéral de Programmation Développement Durable (SPP DD) lance conjointement avec le SPF Finances, le SPF Sécurité sociale et le SPF Economie, PME, Classes moyennes et Energie un projet pilote pour donner forme de façon structurelle à la responsabilité sociétale. Dans ce contexte, les directives ISO 26000 sont utilisées comme base. Ces quatre services publics établiront en outre un premier rapport sur la durabilité. Le SPP DD offre l'expertise et le soutien requis pour l'encadrement de ces projets pilotes.

Le Service Public fédéral de Programmation Développement Durable (SPP DD) a pour mission d'introduire et de soutenir des innovations au sein des autorités fédérales. « Avec ce projet, nous voulons donner forme de façon structurelle à la responsabilité sociétale », déclare Sophie Sokolowski, présidente ad intérim du SPP DD. « Les services publics fédéraux prennent déjà différentes initiatives en matière de développement durable, mais il manquait un cadre clair. Avec les directives ISO 26000, il y a désormais un système international qui offre non seulement un cadre pour ces actions, mais qui intègre en outre la responsabilité sociétale dans toutes les parties de l'organisation ainsi que dans la zone d'influence en dehors de l'organisation. »

Le SPP Développement Durable offre un encadrement et un soutien aux services publics qui démarrent ce projet pilote. Le but est que ceux-ci implémentent les directives ISO 26000 dans la politique et dans l'organisation. Ils établiront par ailleurs un premier rapport sur la durabilité suivant la norme GRI.

« En tant que petit service public fédéral, le SPP Développement Durable n'est pas très représentatif », ajoute Sophie Sokolowski. « C'est pourquoi nous sommes très heureux que trois autres services publics fédéraux – le SPF Finances, le SPF Sécurité sociale et le SPF Economie – relèvent ce défi avec nous. Il s'agit en effet d'un projet unique. A ma connaissance, ces services publics sont les premiers du monde à appliquer ces directives. »

« Avec presque 30.000 collaborateurs, le SPF Finances est le plus grand service public fédéral. Pour nous, ce projet pilote est un véritable défi car apporter un changement dans une organisation, cela prend du temps » déclare Hans D'Hondt, président a.i. du SPF Finances. « En participant à ce projet pilote, nous voulons en premier lieu sensibiliser le management à cette matière et développer des connaissances en interne. C'est pourquoi nous allons d'abord démarrer le projet dans plusieurs services. Puis nous continuerons d'implémenter pas à pas les directives ISO 26000. »

Frank van Massenhove, président du SPF Sécurité sociale, déclare : « L'administration 3.0 sera durable ou ne sera pas. Les responsables des administrations fédérales doivent préparer cet avenir, montrer l'exemple et prouver que l'on peut être durable et efficient. Contrairement à l'ancienne version qui se limitait à l'aspect environnemental, ISO 26000 couvre l'ensemble de la durabilité y compris toute la

problématique sociétale. C'est pour cette raison que notre administration doit prendre cette initiative. Il s'agit de notre core business. »

« Le monde économique se préoccupe depuis longtemps de la responsabilité sociétale. Tant les multinationales que les PME s'interrogent sur leur rôle social et les rapports annuels évoluent d'un rapport financier vers un rapport sur la durabilité. Le SPF Economie, PME, Classes moyennes et Energie ne peut pas demeurer en reste dans cette évolution. Les autorités doivent contribuer à donner le bon exemple », ajoute Regis Massant, président ad intérim du SPF Economie.

« Nos attentes sont élevées, mais nous restons réalistes », souligne Dieter Vander Beke, coordinateur du projet du SPP DD. « L'objectif de ces projets pilotes est en premier lieu d'acquérir des connaissances et de l'expérience. Nous ne visons pas une obligation de résultat. Après l'évaluation, nous déciderons conjointement avec les services publics participants des prochaines démarches à entreprendre. Le SPP DD aimerait lancer un réseau d'apprentissage au sein des autorités fédérales, où les projets pilotes serviraient d'exemples de choses à faire et à ne pas faire. »

Pour en savoir plus :

Personne de contact

Veerle Custers
Responsable de communication
Tél : 02/524.88.62
Mail : veerle.custers@poddo.belgie.be

Les 4 institutions publiques belges concernées

SPP Développement Durable <http://www.sppdd.belgique.be>

SPF Economie, PME, Classes moyennes et Energie <http://economie.fgov.be/>

SPF Finances <http://minfin.fgov.be/>

SPF Sécurité Sociale <http://socialsecurity.fgov.be/>

ISO 26000 fournit des directives aux organisations (tant privées que publiques, petites que grandes, à but lucratif ou non) pour la prise de leur responsabilité sociétale. La norme est basée sur 7 principes de responsabilité sociétale. Toute organisation qui veut assumer sa responsabilité sociétale doit respecter ces principes. La nouvelle norme fournit des explications et des directives sur la façon d'appliquer ces principes dans la conduite de la politique de l'organisation. ISO 26000 est une norme volontaire qui n'a pas été conçue à des fins de certification. (www.iso.org)

GRI est synonyme de Global Reporting Initiative. Elle propose un cadre qui fait office de système généralement accepté pour les rapports sur les prestations économiques, environnementales et sociales des organisations. Le système a été conçu pour pouvoir être utilisé par toute organisation, quels qu'en soient l'envergure, le secteur ou le lieu d'implantation. Il comprend un contenu général et spécifique aux secteurs qui, de l'avis d'un grand nombre d'intéressés dans le monde entier, est généralement applicable dans les rapports sur les prestations des organisations en matière de durabilité. (www.globalreporting.org)

Institut fédérale pour le Développement Durable (IFDD)
Rue Ducale 4
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 501 04 62
<http://www.ifdd.belgium.be>

Anneleen Malesevic
Responsable communication
+32 2 501 04 70
anneleen.malesevic@fido.fed.be